

## Déclaration relative à l'information et Consultation sur la mise en activité partielle de salariés.

En date du 2 avril, nous avons fait part à Monsieur Jean-Charles Naouri de nos réserves sur la mise en place de l'activité partielle au sein du Groupe.



**SYNDICAT  
NATIONAL  
DU GROUPE  
CASINO**

**Saint-Etienne, le 02 avril 2020**

**Didier MARION**  
Délégué Syndical de Groupe  
1 Rue de la Valse  
42100 SAINT-ETIENNE

**Monsieur Jean-Charles NAOURI**  
**Président Directeur Général**  
GROUPE CASINO  
1, Cours Antoine Guichard  
**42008 SAINT ETIENNE**

### **Objet : Crise sanitaire**

Monsieur le Président,

Le confinement et la crise sanitaire nous amènent à nous focaliser sur l'essentiel et à développer une solidarité accrue qui avait tendance à disparaître. Chaque jour, nous recevons des témoignages de salariés qui souhaitent que leur entreprise s'inscrive pleinement dans cet élan collectif et solidaire. Pour eux, et à juste titre, la mission du groupe Casino est d'assurer le ravitaillement de la population. Les CA générés par certaines de nos activités témoignent de leur engagement auprès de nos clients. Tous en sont fiers.

Cependant, nous souhaitons vous alerter sur le fait que nombre d'entre eux, à juste titre, ne retrouvent plus au quotidien les valeurs de leur entreprise.

En effet, après s'être illustré par un silence assourdissant sur l'attribution d'une prime exceptionnelle, Casino s'affiche soudainement pionnier sur le sujet de "l'activité partielle". Le recours à ce dispositif, basé sur des aides de l'Etat, s'inscrit en totale contradiction avec la mission du Groupe. Paradoxalement, aucun appel au volontariat, pour épauler les équipes terrain, n'a été lancé auprès des collaborateurs susceptibles de voir leur activité réduite.

Nous nous interrogeons sur vos motivations et sur votre esprit citoyen. Nous ne cautionnons pas et ne pouvons accepter cette dérive annoncée de recours à des aides collectives financées par les contribuables. Nous n'hésiterons pas à dénoncer cet abus.

L'Etat exclut de ce dispositif tous les groupes de distribution alimentaire. Et a annoncé l'intensification de contrôles assortis de sanctions exemplaires tant pénales que financières. Nous ne pouvons qu'encourager ces dispositifs.

La qualité du dialogue social que vous instaurez nous inquiète. Nous ne partageons pas les valeurs qui vous animent.

Recevez, monsieur le Président, nos sincères salutations.

**Didier MARION**  
Délégué Syndical de Groupe

**En conséquence, la CFE-CGC donne un avis défavorable.**